

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal 12 avril 2023

D2023-04-12-06

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CAS-SIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Pierre LABADIE,

Empêchés : Christian BENSEN, Eric FABRE, Jean-Luc RAMONE,

Procurations : Christian BENSEN à Christine DAYER, Eric FABRE à Francette CROS

Secrétaire : Christine DAYER

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL - M57

OBJET

Dans un contexte financier toujours contraint, la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse s'efforce de veiller à la bonne gestion des deniers publics, afin de pouvoir maintenir un volume important d'investissement et de développer l'offre de services à la population.

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 15

Présentation synthétique des équilibres budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés	1 858 288.93	1 363 596.00
Reports	Restes à réaliser		
	Résultat de fonctionnement reporté		494 692.93
Total de la section de fonctionnement		1 858 288.93	1 858 288.93

CONVOCAION EN DATE DU :
6 avril 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
6 avril 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés	1 576 820.00	1 383 021.35
Reports	Restes à réaliser	21 611.41	150 000.00
	Solde d'exécution de la section reporté		65 410.06
Total de la section d'investissement		1 598 431.41	1 598 431.41

Total du budget	3 456 720.34	3 456 720.34
------------------------	---------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

APPROUVE l'équilibre du budget primitif principal M57 2023

VOTE le budget au chapitre

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter le budget primitif principal M57 2023

Votes Pour : 12

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Publication du
18 avril 2023

Pour le Maire, l'Adjoint
délégué,
Christian BENSEN

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 011-211103510-20230412-D2023_04_12_06-BF

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par M. Le MAIRE, Xavier de VOLONTAT (1),
 A St Laurent de la Cabrerisse, Salle du conseil municipal, le 12/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A St Laurent de la Cabrerisse, Salle du conseil municipal, le 12/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

001. Xavier de VOLONTAT , Maire	
002. Christian BENSEN , 1er Adjoint	
003. Eric FABRE , 2ème Adjoint	
004. Pierre LABADIE , 3ème Adjoint	
005. Patrick BONNERY , 4ème Adjoint	
006. Georges CLAYRAC , Conseiller Délégué	
007. Marie-Noëlle GLEIZES , Conseillère Municipale	
008. Fabien CASSIGNAC , Conseiller Municipal	
009. Christine DAYER , Conseillère Municipale	
010. Jean-Luc RAMONE , Conseiller Municipal	
011. Mathilde VIDAL , Conseillère Municipale	
012. Francette CROS , Conseillère Municipale	
013. Joël POUS , Conseil Municipal	
014. Pascal CROUSILLAC , Conseiller Municipal	
015. Christiane CHORTO , Conseillère Municipale	

Certifié exécutoire par M. Le MAIRE, Xavier de VOLONTAT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Publié le
 ID : 011-211103510-20230412-D2023_04_12_06-BF